



Non respect d'inaptitude

Par **ballesteros**, le **01/07/2007** à **19:15**

Que risque mon employeur pour non respect d'inaptitude. J'ai été reconnu en maladie professionnelle et travailleur handicapé par la COTOREP en 2004 j'étais carrossier-peintre automobile en 2006 j'ai retrouvé un emploi de chauffeur de cars et carrossier mais mon employeur ma quand même fait peindre les cars de son entreprise j'ai perdu en un an 10% de mon souffle merci de me répondre.

Par **Pierre**, le **05/07/2007** à **12:17**

Il faut envoyer une lettre recommandée à votre employeur dans laquelle vous lui dites que vous n'êtes pas apte pour la peinture. Pour vous appuyer, vous pouvez également consulter un médecin qui confirmera par écrit ce que vous prétendez, ainsi l'employeur ne sera pas en droit de vous imposer ce poste.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.